

		MANUEL QUALITE FOURNISSEUR SANACIER (MQF) SANACIER SUPPLIER QUALITY MANUAL (SQM)		PAGE 1 / 6
Destinataire(s) pour application : Resp. Achats – Resp. Qualité – Resp. Logistique Destinataire(s) pour information : Resp. Projet – Site internet		Recipient(s) for implementation : Purchasing Manager – Quality Manager – Supply Chain Manager Recipient(s) for information : Project Manager – SANACIER web site		
Ce document annule et remplace le document de révision inférieure / This document cancels and replaces the last published one				
H	28/02/2025	Revue suite changement Nom	R.MOULIN	R.MOULIN
G	09/06/2022	Mise à jour des exigences de certification	D.REITER/M.PETELET	N.FEITU/M.PETELET
F	30/09/2020	MAJ critères de qualification des non-conformités	C.CHERMETTE	D.REITER
E	07/11/19	Modification paragraphe 6	D.REITER	C.CHERMETTE
D	01/06/17	Ajout annexe spécifique ASD +	C.CHERMETTE	Comité Achats
C	23/02/17	Ajout « gestion des modifications »	C.CHERMETTE	Comité Achats
B	25/11/14	Mise à jour SANACIER	Comité Qualité	Comité Achats
A	28/08/13	Création	Comité Qualité	Comité Achats
Rev	Date	Objet de la révision	Rédigé	Vérifié / Approuvé
1. OBJET Ce cahier des charges constitue les exigences minimales pour la production et la livraison de biens et services pour SANACIER. Ce document ne décharge pas le fournisseur de tout autre accord pris avec SANACIER. SANACIER exige de ses fournisseurs le respect des délais et de la qualité des produits et services livrés. Notre objectif commun doit tendre vers le 0 défaut. Pour l'ASD (Aéronautique/Spatial/Défense), appliquer le document S2GP01F11 (annexe 4).		1. PURPOSE These specifications are aimed to explain the minimal requirements demanded by SANACIER for the delivery of goods or services. This document doesn't relieve the Supplier of any other specific agreement requested by SANACIER. SANACIER requires the compliance with timely deliveries deadlines and the quality level of delivered products or services. Our common goal is to achieve to 0 defects. For Aeronautic, Space and Defence (ASD) , apply document S2GP01F11.		
2. DOCUMENTS - S2GP01F03 : Annexe 1 MQF: Horaires et coordonnées - S2GP01F04 : Annexe 2 MQF: Transports exceptionnels - S2GP01F05 : Annexe 3 MQF: Evaluation Fournisseurs - S2G P01 F11 : Annexe 4 MQF : Exigences spécifiques ASD - M3GP01F17 : Charte Ethique SANACIER - S2GP01F01 et F02 : Check-list des docs (PPAP)-acceptation et engagement fournisseur - S2GP01F07 : Questionnaire Fournisseur		2. DOCUMENTS - S2GP01F03 : Appendix 1 SQM: Opening time and contacts - S2GP01F04 : Appendix 2 SQM: Exceptional transports - S2GP01F05 : Appendix 3 SQM: Supplier assessment - S2GP01F11 : Appendix 4 SQM: Specific requirements for ASD - M3GP01F17 : Code of Conduct SANACIER - S2GP01F01 et F02 : Check-list of document (PPAP) – validation and supplier commitment - S2GP01F07: Supplier Questionnaire		
3. EXIGENCES GENERALES DU SYSTEME QUALITE Les fournisseurs de SANACIER doivent être au moins certifiés ISO 9001. Pour tout fournisseur de la supply chain automobile une certification IATF est requise. Une copie de ce certificat devra être envoyée à chaque fin de validité du précédent. Les fournisseurs n'étant certifiés ni ISO 9001 ni IATF 16949 devront planifier la mise en place d'un Système de Management de la Qualité selon ces référentiels et renseigner le planning de mise en place dans le questionnaire fournisseur.		3. GENERAL QUALITY SYSTEM REQUIREMENTS SANACIER suppliers must be at least ISO 9001 certified. For all suppliers of the automotive supply chain IATF certification is required. A copy of this certificate must be sent for each purpose of validity of the previous one. Suppliers who are not ISO 9001 or IATF 16949 certified must plan the implementation of a Quality Management System according to these standards and fill in the implementation schedule in supplier questionnaire.		
4. EXIGENCES QUALITE EN PHASE PROJET 4.1. Prototypes et Pré-séries Chaque échantillon, prototype ou pièce pré-série devra être clairement identifié « lot spécial » et accompagné d'un rapport dimensionnel complet, de certificat d'analyse matière et du rapport d'essais.		4. QUALITY REQUIREMENTS IN PROJECT 4.1. Prototypes and pre-serial Each sample, prototype or pre-production product should be clearly marked « special batch » and delivered with a complete dimensional report, a material certificate and a test report.		

4.2. Présentation des échantillons initiaux /FAI

Toutes les soumissions de pièces échantillons devront répondre aux exigences spécifiées par l'usine et le fournisseur devra s'engager sur un document spécifique (PPM, CRS...) suivant S2GP01F01 & F02 : « check-list des docs-acceptation et engagement fournisseur ».

L'acceptation est indispensable avant toute livraison de pièces. Chaque exception devra être documentée et acceptée par dérogation. En l'absence d'approbation du dossier PPAP (ou FAI – First Article Inspection) ou de dérogation, les pièces seront refusées.

Les fournisseurs ne doivent pas faire de changement sur un produit (matière, composant, sous-ensemble) ou sur un process sans validation de nouveaux EI ou FAI.

Les caractéristiques spéciales sont les caractéristiques d'un produit ou d'un process pouvant affecter la sécurité ou la conformité légale, la performance, la fonction du produit. En accord avec les exigences de IATF 16949 et EN9100, les caractéristiques spéciales doivent être identifiées sur l'AMDEC produit et process, plans de surveillance, instructions de travail et autres documents. Elles doivent également être identifiées au plan ou sur un document séparé.

Les fournisseurs doivent s'assurer que les caractéristiques spéciales sont expliquées, comprises et contrôlées par leurs propres fournisseurs.

4.3. Audit Processus de production et Validation pleine cadence.

Un audit processus de production pourra être réalisé par SANACIER ou ses clients chez le fournisseur avant le démarrage série. Une validation pleine cadence pourra également être réalisée par SANACIER lors de cette visite. Dans tous les cas, SANACIER présentera au fournisseur avant ces audits les conditions et méthodes prévues.

4.4. Mise en AQP (Assurance Qualité Produit).

Une mise en AQP peut être définie par SANACIER selon les conditions définies sur la demande EI.

La mise en AQP signifie que le fournisseur s'engage à livrer des pièces conformes à SANACIER qui alors n'effectuera plus de contrôle réception.

4.2. Initial samples submission (or FAI)

Every initial sample submission must meet the requirements specified by SANACIER Plant and the Supplier must commit to a specific document (PPM, CRS...) according to S2GP01F01 & F02 : Check-list of document (PPAP) – validation and supplier commitment.

No parts delivery is allowed unless SANACIER plant has sent the product acceptance document. Each exception should be documented and accepted with a deviation request. Without any PPAP approval (or FAI – First Article Inspection) or deviation request accepted, parts will be rejected.

Suppliers are not allowed to undertake any change in the products (material, component, etc,...) or in the process without any acceptance of new initial samples or FAI.

Special characteristics are characteristics for a product, which can affect the safety or the regulations, the performance or the product function. In accordance with IATF 16949 and EN9100 requirements, special characteristics must be identified on products and process FMEA, control plans, work instructions and other requested documents. They must also be indicated in the drawing or in another separated document. Suppliers should ensure they have explanations about these special characteristics, that they understand them and can be checked by their own suppliers.

4.3. Audit Production process and run@rate audit

SANACIER or its customer could decide to perform an audit of production process or a run@rate audit at the supplier before starting full capacity production. A full capacity validation should then be performed by SANACIER during a requested visit.

In all cases, SANACIER will explain before the visit, the required methods and conditions.

4.4. AQP Label (Product Quality Assurance)

An AQP step can be taken by SANACIER, in compliance with the initial samples requirements. This means that the supplier undertake to deliver compliant parts to SANACIER. SANACIER will thus not perform control reception anymore.

5. EXIGENCES QUALITE EN CAS DE NON-CONFORMITE

5.1. Définition des incidents

Catégorie/ Category	Signification / Definition		Frais / Costs
Traversant Majeure/ Major Pass thru	Le problème a atteint le client final et lui génère une perturbation ou une caractéristique Sécurité et/ou Réglementation / Reached the final customer or was linked to safety characteristics and/or regulation	Toute Réclamation officielle de la part de nos clients est comptée comme incident Every customer complaint	50€
Traversant Mineure/ Minor Pass thru	Le problème a atteint le client mais n'a pas généré de perturbation/ Reached the final customer but no generation of disruption	Alerte client/ Customer Alert, information	0€
Majeur /Major	Le problème perturbe la production / Production disruption	Perturbation du flux de nos lignes, un tri, une retouche ou une non-conformité récurrente / Any disruption in the manufacturing flow, a sorting, a repair or recurrent incident	50€
Mineur /Minor	Le problème est limité en réception / Detected in reception	Ne générant pas de perturbation de la production Generating no production disruption will be only communicated as information or minor incident.	0€

Tous les coûts associés aux incidents (majeurs et traversants) seront répercutés dans leur intégralité.

5.2. Traitement de l'incident

Le fournisseur doit répondre au rapport de non-conformité dans un délai de 24 heures et :

- Identifier et isoler les produits dans tous ses stocks de produits (finis et en-cours) et en transit.
- Si le site en fait la demande, envoyer une équipe de personnel compétent pour procéder aux opérations de tri ou reprise.
- Identifier les premières livraisons de lots garantis.

Le fournisseur doit sous 8 jours :

- Réaliser une analyse exhaustive des causes racines ayant entraînées la non-conformité.
- Communiquer un plan d'actions correctives et préventives sous forme de rapport 8D.

Le fournisseur doit sous 1 mois maximum :

- Mettre en place les actions présentées et obtenir la validation de ces actions par le service qualité SANACIER.

Le fournisseur doit maintenir les mesures conservatoires jusqu'à mise en place et validation de l'efficacité des actions correctives permanentes. Il doit aussi supporter tous les coûts liés aux pénalités, transport, manutention, process, retouche, tri, remplacement des pièces, inspection tierce partie, arrêts de ligne...

5.3. Demande de dérogation

Une dérogation doit avoir un caractère exceptionnel. Elle doit être soumise suite à un changement de process ou à une non-conformité. Elle doit être demandée pour une quantité donnée ou une période précise. La dérogation

5. QUALITY REQUIREMENTS IN CASE OF NON-COMPLIANCE

5.1. Definition of incidents

All costs due to incidents (major and crossing) will be passed fully.

5.2. Incident processing

The supplier must answer to the report of non-compliance within 24 hours, and:

- Identify and put the defected products in confinement (stock, finished products and work in progress)
- If asked by SANACIER, send a skilled team for sorting and repairs.
- Identify the first OK batch produced

Within 8 days, the supplier shall:

- Do a complete root causes analysis (occurrence and non-detection)
- Send a corrective and préventive action plan (8D).

Within 1 month, the supplier shall:

- Implement submitted actions and get validation of these actions from SANACIER Quality Department.

The supplier must take protective measures until implementation and validation of the corrective actions effectiveness. The supplier must also take in charge all the associated costs: transport, handling, repair, sorting, replacement, inspection by a third party, line disruption and stoppage, etc...

5.3. Deviation request

A deviation request should be exceptional. It should result from a change of process or a non-compliance. It should be submitted in a form with a limited quantity or limited duration. The deviation request must be written and send to quality department of the plant concerned.

doit être formulée par écrit et adressée au service qualité.

Une demande d'acceptation par dérogation doit être accompagnée de l'analyse des causes de la non-conformité ainsi que d'un plan d'actions correctives et préventives.

Cette demande doit aussi préciser le mode d'identification choisi pour repérer les pièces non conformes et ainsi faciliter le contrôle à réception réalisé par le site.

Le fournisseur n'est pas autorisé à livrer tant que la dérogation n'a pas été acceptée.

6. EXIGENCES SPECIFIQUES CLIENTS ET RE-QUALIFICATION ANNUELLE

SANACIER étant IATF 16949, une requalification annuelle des produits peut être exigée.

Pour les fournitures aéronautiques, une nouvelle FAI (First Article Inspection) sera demandée pour toute reprise de livraison après 24 mois d'arrêt

Selon l'IATF et l'EN9100, les exigences spécifiques clients doivent impérativement être recascadées à toute la chaîne d'approvisionnement : le fournisseur est responsable d'appliquer et de faire appliquer cette exigence pour toute fourniture ou sous-traitance automobile et aéronautique.

7. CERTIFICAT DE CONFORMITE

Un certificat de conformité doit être à disposition chez le fournisseur et peut être exigé à chaque livraison. Ce certificat doit contenir les résultats de tests physiques, mesures, analyses, prouvant la conformité des produits livrés.

8. GESTION DES MODIFICATIONS

Sanacier exige des fournisseurs de nous informer de tout changement impactant le produit livré (fournitures, process, emballages...). Toute demande devra être effectuée par écrite 90 jours avant et devra être approuvée par SANACIER avant mise en place. Non approuvées les modifications apportées par le fournisseur peuvent être assujetties à une facturation sur les frais liés au changement.

9. ENGAGEMENTS LOGISTIQUES

Le Fournisseur s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour livrer SANACIER dans les conditions exigées, afin d'éviter toute rupture chez SANACIER et/ou son client.

Le Fournisseur devra livrer en respectant les horaires mentionnés en Annexe 1.

9.1. Identification des produits et traçabilité

Chaque conteneur, boîte ou palette livré à SANACIER doit être identifié selon les accords pris avec le fournisseur. L'étiquetage doit au moins comprendre : identification du fournisseur, référence SANACIER de la pièce, indice plan, quantité et numéro de lot.

L'identification doit permettre la traçabilité descendante jusqu'au fournisseur de matière ainsi que les enregistrements d'inspection et d'essais. Le fournisseur doit être capable de tracer les produits réalisés dans de

It should be attached with a root cause analysis and a corrective action plan. This deviation request should also specify the way of identification that has been chosen to be sure that will be seen at control reception.

The supplier is not allowed to deliver the parts unless the deviation request has been accepted.

6. CUSTOMER SPECIFIC REQUIREMENTS & YEARLY RE-QUALIFICATION

The SANACIER plants are IATF 16949 certified. A yearly requalification of the products could be requested.

For Aeronautic suppliers, a new FAI will be requested for delivery after 24 months stop.

According to IATF and EN9100, customer specific requirements must be applied to the entire supply chain : the supplier is responsible for applying and enforcing this requirement for all automotive and aeronautical supplies.

7. CERTIFICAT OF CONFORMITY

The supplier should have available certificate of conformity for each delivery. SANACIER plant can require to get one with each delivery. This certificate should indicate the physical test results, measurements, analysis, in order to prove the compliance of products delivered.

8. MODIFICATION MANAGEMENT

SANACIER requires that suppliers inform us of any change impacting on the delivered product (supplies, processes, packaging ...). Any request have to be made at least 90 days before and will have to be approved by SANACIER before implementation. Unapproved modifications can conduct SANACIER to invoice expenses bound to the change.

9. LOGISTICS COMMITMENTS

The Supplier undertakes to implement all possible means to deliver SANACIER in the required conditions, not to put SANACIER or its customer out of stock. It is requested that the Supplier deliver according to the timetable mentioned in Appendix 1.

9.1. Product identification and traceability

Every container, box or pallet delivered to SANACIER must be clearly identified, according to the specifications. Label should mention: vendor name, SANACIER part number, drawing index, quantity and lot number.

This identification should enable traceability down to the raw material supplier, as well as inspection and testing records. The supplier must also be able to trace all the products made in similar conditions (same batch material, same delivery, etc...)

mêmes conditions (même lot matière, même livraison...).

9.2. FIFO (First In First Out)

Les fournisseurs doivent travailler en FIFO pour une rotation des stocks optimale.

9.3. Préservation du produit

Les fournisseurs doivent s'assurer que les produits sont stockés et transportés de façon à prévenir les dommages et détériorations du produit.

9.4. Gestion des emballages réutilisables

SANACIER peut être amené à fournir des emballages réutilisables à ses fournisseurs pour le conditionnement de ses produits. Ces emballages restent la propriété de SANACIER et ne peuvent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que le conditionnement des pièces SANACIER.

Ces emballages sont fournis en bon état et doivent être restitués dans le même état. En cas de détériorations liées à une mauvaise utilisation, les frais de remise en état pourront être refacturés aux fournisseurs.

SANACIER peut exiger un inventaire chez le fournisseur. En cas de perte, le fournisseur prendra à sa charge le remplacement de ces emballages.

9.5. Protocole logistique

SANACIER peut envoyer son protocole logistique contenant ses spécificités et les consignes de sécurité à respecter lors des opérations de chargement/déchargement. Ces protocoles devront être validés et retournés au site émetteur.

10. EVALUATION DE LA PERFORMANCE QUALITE, LOGISTIQUE ET SERVICE

Le fournisseur doit transmettre chaque début d'année les coûts de transports exceptionnels mis en œuvre pour SANACIER selon l'annexe 2.

Une évaluation de performance qualité, logistique et service est réalisée et transmise annuellement au fournisseur selon les critères présents en annexe 3.

Selon les résultats d'évaluation, le fournisseur présentera un plan de progrès adéquat.

Pour certains fournisseurs, SANACIER réalisera un suivi mensuel des performances. En cas de taux inférieur à l'objectif, il est demandé chaque mois d'analyser les causes de défaillance et de proposer un plan de progrès.

11. ARCHIVAGE DES ENREGISTREMENTS

Dans le cas de produits automobile, le fournisseur doit archiver tous les éléments du dossier (commercial, qualité) pendant toute la durée de vie du véhicule plus un an (et plus 15 ans pour les produits S/R). Cette durée peut être augmentée en fonction des exigences des clients Sanacier

Pour l'aéronautique, suivre les exigences mentionnées dans l'annexe 4.

Dans le cas de produits hors secteur automobile, les exigences seront fournies par SANACIER dans les

9.2. FIFO (First In First Out)

Suppliers must apply FIFO method in order to optimize inventory turns.

9.3. Products protection

Suppliers must ensure that products are stored and transported in the best way to prevent damage and deterioration of the products.

9.4. Reusable packaging management

In case SANACIER decides to provide reusable packaging to its Suppliers, these ones still belong to SANACIER and cannot be used for any other purposes than packaging SANACIER parts.

Reusable packaging should be returned in the same good condition than received. In case of damage related to misuse, complaint costs may be billed to Suppliers.

SANACIER may also require an inventory. In case of loss, the Supplier shall take in charge the replacement of these packages.

9.5. Logistics protocol

Each SANACIER plant may send its own logistics protocol which describes specifications, safety rules to be observed when loading/unloading. These protocols must be returned signed.

10. QUALITY, LOGISTICS, SERVICE PERFORMANCE EVALUATION

Supplier must submit each beginning of the year the costs of unexpected transportation costs, by filling in the documents appendix 2. Quality, logistics and service performance evaluation is carried out every year and transmitted to the Supplier, according to the criteria described in appendix 3. Depending on the evaluation results, the Supplier should formulate a comprehensive progress plan. For some strategic suppliers, SANACIER monitors monthly performances. In case the performance is below the requested level, the Supplier has to analyzed each month the root causes and should propose an improvement plan.

11. ARCHIVING RECORDS

For automotive products, the Supplier must archive all documents concerning the product (commercial, quality) throughout the vehicle duration plus one year (and 15 years for S/R products). This time can be longer depending on SANACIER's customer requirements.

For Aeronautic industry, the supplier must follow the requirements indicated in appendix 4.

In case of non-automotive products, SANACIER plant will provide its own requirements mentioned in documents S2GP01F01 and F02.

documents S2GP01F01 et F02.

12. CHARTE ETHIQUE ET CONFIDENTIALITE

Le fournisseur devra signer la Charte Ethique Sanacier. Il devra également se conformer aux règles de confidentialité mentionnées dans les conditions générales d'achat Sanacier.

13. CONDITIONS CONTRACTUELLES

La relation contractuelle entre SANACIER et son fournisseur est régie par les Conditions Générales d'Achat SANACIER.

12. CODE OF CONDUCT - CONFIDENTIALITY

SANACIER Code of conduct must be signed by the Supplier. He must although respect the confidentiality rules mention in the SANACIER General terms of purchase.

13. CONTRACTUAL CONDITIONS

The contractual relationship between SANACIER and the Supplier is governed by SANACIER General Terms of Purchase available on line :

VALIDATION FOURNISSEUR / SUPPLIER AGREEMENT

Date :

Par /By :

Fonction :

Signature :

Cachet /STAMP :

Sans réponse sous deux semaines à compter de la date d'envoi, ce document sera considéré comme accepté sans réserve par le fournisseur.

Without any answer within 2 weeks after reception, these general specifications will be considered as fully accepted by the Supplier.